

AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES DE L'ADHERENT POUR LE SITE INTERNET EDIFICAS¹

Si vous y consentez, les informations suivantes apparaîtront dans la page « ADHERENTS » du site web de l'association **EDIFICAS**. Merci de compléter le formulaire et d'indiquer vos souhaits concernant les liens éventuels entre le site de l'association et votre propre site.

1. Raison sociale
2. Adresse
3. Téléphone
5. Adresse du site INTERNET
6. Nom du contact
7. Adresse électronique du contact

Les autorisations ci-dessous ne sont valables que pendant la durée d'adhésion.

- | | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ➤ L'adhérent autorise l'association EDIFICAS à indiquer son nom dans la liste des adhérents sur le site web d'EDIFICAS. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| ➤ L'adhérent autorise l'association EDIFICAS à intégrer son logo sur le site web d'EDIFICAS. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| ➤ L'adhérent autorise l'association EDIFICAS à établir sur son site web un hyperlien avec le site indiqué en 5. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| ➤ L'adhérent autorise l'association EDIFICAS à établir une procédure d'envoi de courrier pour les visiteurs vers l'adresse indiquée en 7. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| ➤ L'adhérent souhaite établir un hyperlien entre son site et le site de l'association EDIFICAS, qui autorise cet hyperlien vers l'adresse www.edificas.org | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

CETTE OFFRE N'EST VALABLE QUE SI L'ADHERENT EST A JOUR DE SA COTISATION

Fait à Le
Signature et cachet de l'entreprise

¹ EDIFICAS et l'adhérent (ci-après les « Parties ») sont et demeurent titulaire des droits de propriété intellectuelle leur appartenant, ce formulaire n'opérant aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'autre Partie. Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas porter atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle de quelque façon que ce soit.

Dans le cas où l'adhérent considérerait qu'il existe une atteinte à son image du fait de l'utilisation de son logo, EDIFICAS s'engage à le retirer de son site web dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures à compter de la notification.

Chacune des Parties garantit l'autre Partie contre toute action en revendication intentée par des tiers au motif que tout ou partie de son logo ou de son site web constitue une contrefaçon de droits de propriété intellectuelle revendiqués par des tiers, l'autre Partie ne pouvant être recherchée ou inquiétée à ce sujet.